

BOLIVAR PROPERTIES SA
Société Anonyme
Boulevard de la Woluwe 58 – 1200 Bruxelles
RPM fr. Bruxelles 0878.423.98
**Absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du
16/12/2020**

(ci-après la “**Société**”)

**Rapport de gestion du conseil d'administration
concernant l'exercice social 2020**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport de gestion concernant l'exercice social clôturé exceptionnellement le **16 décembre 2020** (« l'**Exercice 2020** »).

1. REMARQUES PRELIMINAIRES

La Société a été absorbée par COFINIMMO SA (RPM fr. Bruxelles 0426.184.049) par acte du 16/12/2020, publié le 20/01/2021 aux Annexes du Moniteur belge.

Par conséquent, l'Exercice 2020 a été exceptionnellement clôturé à la date d'effet comptable de ladite fusion, étant la date de l'acte susmentionné, à savoir, le 16/12/2020. Toutes les opérations effectuées par la Société (en sa qualité de société absorbée) depuis cette date sont réputées avoir été effectuées pour le compte de la société absorbante.

En outre, en vertu de l'article 12:58 du Code des Sociétés et des Associations (le « **CSA** ») :

- Il appartient à l'organe d'administration de la Société (en sa qualité de société absorbée) d'établir les comptes annuels pour la période comprise entre la date de clôture du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés et la date d'effet comptable de la fusion, ainsi que le rapport de gestion sur cette période ;
- Il appartient au commissaire de la Société de rédiger son rapport de contrôle sur cette même période ; et
- Il appartient à l'assemblée générale de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) d'approuver les comptes annuels de l'Exercice 2020 et de se prononcer sur la décharge à octroyer aux administrateurs et au

commissaire pour l'accomplissement de leur mandat respectif au cours de l'Exercice 2020.

Nous présentons par conséquent à l'assemblée générale des actionnaires de COFINIMO SA pour approbation les comptes annuels concernant l'Exercice 2020.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe forment un ensemble et sont établis conformément aux schémas et prescriptions légales en vigueur, et donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société à la date de clôture de l'Exercice 2020 (les « **Comptes Annuels** »).

Les Comptes Annuels font état de la situation après affectations et prélèvements tels que proposés par le conseil d'administration au point 2.4.

2. EXPOSE SUR L'EVOLUTION DES AFFAIRES, LES RESULTATS ET LA SITUATION DE LA SOCIETE, ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE

2.1. Evolution des affaires, résultats et situation de la Société

A. Impact de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19 sur la Société

La Société a mis en place différentes mesures afin d'assurer la continuité de ses activités, tout en faisant de la santé et du bien-être de toutes ses parties prenantes sa priorité.

B. Fusion par absorption (fusion mère-fille)

La Société a établi un projet de fusion en date du 30/07/2020 relatif à l'opération assimilée à une fusion par absorption régie par les articles 12:50 et suivants du CSA (la « **Fusion** »). Ce projet de fusion a été publié aux Annexes du Moniteur belge le 09/09/2020. La Fusion a été approuvée par l'assemblée générale de la Société (en sa qualité de société absorbée) le 16/12/2020 et par le conseil d'administration de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) le 16/12/2020 également.

La Fusion a sorti ses effets juridiques et comptables au 16/12/2020. A compter de cette date, toutes les opérations accomplies par la Société (en sa qualité de société absorbée) ont été réputées accomplies pour le compte de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante). En outre, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société tel qu'il se composait à cette date a été transféré à COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante), sans émission d'actions en contrepartie car celle-ci détenait déjà l'ensemble des actions émises par la Société.

2.2. Commentaires concernant le compte de résultat

La Société a clôturé ses Comptes Annuels par une perte d'un montant de 24.536 euros. La perte de l'exercice précédent s'élevait à 177.924 euros. La perte totale à affecter s'élève à 202.460 euros.

Ce résultat a été transféré à COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) par l'effet de la Fusion.

2.3. Commentaires concernant le bilan

Le bilan de l'Exercice 2020 se clôture sur un total de 2.149.456 EUR contre 2.251.262 EUR au 31/12/2019.

2.4. Affectation du résultat

Le résultat se décompose comme suit :

- Perte de l'Exercice 2020 :	-24.536 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	-177.924 €
- Résultat total à affecter :	-202.460 €

Ce résultat a été transféré à COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) par l'effet de la Fusion.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS APRES CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas développé d'activité en matière de recherche et de développement au cours de l'Exercice 2020.

6. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

La Société n'a pas établi de succursale au cours de l'Exercice 2020.

7. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Pas d'application eu égard à la Fusion (voir point 2.1 ci-dessus).

8. USAGE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a, durant l'Exercice 2020, pas fait usage d'instruments financiers importants pour l'appréciation de l'actif, du passif, de la position financière et du résultat de la Société.

9. IDENTIFICATION DES RISQUES

Durant l'Exercice 2020, la Société a respecté son objet en ne prenant rigoureusement aucun risque ni quant aux fluctuations du prix, risques de crédit, de liquidité et de trésorerie.

Suite à la Fusion, les risques de la Société (en sa qualité de société absorbée) sont ceux auxquels sont confrontés COFINIMMO SA.

Nous demandons à l'assemblée générale de COFINIMMO SA (en sa qualité de société absorbante) d'approuver les comptes de la Société arrêtés exceptionnellement au 16/12/2020 (étant la date de la Fusion) et de nous accorder décharge, ainsi qu'au commissaire, pour l'exercice de notre mandat respectif au cours de l'Exercice 2020, conformément à l'article 12:58 du CSA.

Bruxelles, le 31/03/2022.

Pour Conseil d'Administration,

DocuSigned by:
Jean Kotarakos
0DF9BBADC4214BF...

Jean KOTARAKOS
Administrateur

DocuSigned by:
Françoise Roels
85002F347F774B2...

Françoise ROELS
Administrateur